

Initiatives ministérielles

Cependant, les négociations n'ont pas encore abouti. Nous examinons aujourd'hui un projet de loi de retour au travail. Je le répète, aucun de mes collègues ne veut d'une grève. Nous savons que les postes canadiennes ont comme premier objectif de fournir un service aux Canadiens.

Les Canadiens doivent être au premier plan de nos préoccupations et pour cette raison, le syndicat et la direction doivent trouver le moyen de combler le gouffre qui les sépare.

Nous savons que c'est la Société canadienne des postes qui est responsable, à bien des égards, d'une bonne partie des tensions qui existent en raison du plan d'entreprise qu'elle a adoptée. Nous savons que le gouvernement a appuyé les décisions que Postes Canada a formulées dans son plan d'entreprise. Par conséquent, je tiens le gouvernement fortement responsable du conflit qui oppose maintenant la Société canadienne des postes à ses employés.

Le gouvernement a dit maintes et maintes fois qu'il n'était pas responsable du fonctionnement de Postes Canada. Pourtant, chaque fois que le bilan est positif, il dit de Postes Canada: «Ils ont réalisé un bénéfice. Ils se portent extrêmement bien depuis trois ans.»

En fait, le gouvernement a prétendu que Postes Canada avait réalisé un bénéfice de 96 millions de dollars en 1988-1989, 149 millions en 1989-1990 et 14 millions en 1990-1991. Cependant, les subventions accordées pour divers services postaux tels que les colis-avion dans le Nord, les publications, les envois du gouvernement en franchise postale et les documents destinés aux aveugles, ont totalisé 692 millions pendant cette même période.

Nous savons tous très bien que pendant cette même période de deux ans, les travailleurs étaient sans contrat parce que les contrats n'ont pas été signés. Nous devons donc présumer que d'un côté, Postes Canada et le gouvernement disent une chose et que de l'autre, ils savent que la réalité est bien différente.

On commence donc à se demander ce qu'il en est de la confiance entre le gouvernement et les Canadiens. Il est très important que le gouvernement maintienne sa crédibilité et je pense que nous en sommes rendus à la limite avec Postes Canada. L'importance que l'on y attache aux bénéfices nuit énormément au service que nous essayons d'offrir aux Canadiens.

Dans le plan d'entreprise qu'elle a établi en 1986, la Société canadienne des postes attachait une très grande

importance aux bénéficiaires. Ce plan prévoyait la réorganisation ou la fermeture de 5 200 petits bureaux de poste dans les communautés rurales. Jusqu'ici, plus de 1 000 bureaux ont été fermés. D'après ce plan, la société devait verser un dividende de 40 p. 100 au gouvernement. Toutefois, ce plan prévoyait en même temps une amélioration des relations entre l'employeur et les employés. Cette amélioration ne s'est pas concrétisée. Nous savons que le nombre des griefs en instance a fait un terrible bond pour se situer entre 100 000 et 130 000. Quant à la convention du Syndicat des postiers du Canada qui a expiré en juillet 1989, elle n'a pas bougé jusqu'ici.

Dans le rapport qu'il a déposé le 12 août 1991, le bureau de conciliation ne fait état d'aucune amélioration dans les relations entre la direction et le syndicat. L'exacerbation s'est accrue dans certains cas pour se transformer en mépris quand ce n'est pas de la haine aveugle et la méfiance a atteint de nouveaux sommets. Les parties ne se parlent plus. Elles se lancent des insultes. J'irais jusqu'à dire que la conciliation est un processus auquel nous devons en venir, un processus meilleur que celui auquel nous avons assisté jusqu'ici. Postes Canada doit absolument établir de meilleurs rapports au sein de sa direction et avec les employés du Syndicat des postiers du Canada. Il incombe au gouvernement de travailler sans relâche pour qu'il y ait du progrès à ce niveau.

Comment en sommes-nous arrivés là? Le gouvernement, essentiellement, s'est gardé de se mêler des négociations entre Postes Canada et ses travailleurs. Chaque fois qu'un problème surgissait, il répondait: «Postes Canada est une société de la Couronne qui a son propre plan d'entreprise. Nous ne sommes pas responsables des décisions qui découlent de ce plan».

Comme bon nombre de mes collègues, je m'inscris totalement en faux contre cette attitude. Nous croyons que le gouvernement a des responsabilités et qu'il devrait justement parce qu'il s'agit d'une société d'État surveiller très étroitement ce qui se passe. Le gouvernement est inévitablement responsable de la qualité du service aux Canadiens. Il n'a pas le droit de laisser les problèmes s'exacerber et l'antagonisme s'accroître comme il le fait depuis sept ans.

Monsieur le Président, je viens à peine de commencer et il me reste environ dix minutes, je crois.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais nous devons maintenant passer à la Période des questions. Je ne doute pas que le Bureau tiendra compte du temps écoulé.